



## FICHE TECHNIQUE

# BAC SPRAY 6

**DESTRUCTEUR D'ODEURS ASSAINISSEUR D'ATMOSPHERE  
AVEC FONCTIONS BACTERICIDE FONGICIDE  
BOITIER AEROSOL A PERCUSSION VIDANGE TOTALE  
**HORS PRESENCE HUMAINE**  
**USAGE PROFESSIONNEL****

**BAC SPRAY 6** est une préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs, de biocides en solution hydroalcoolique.

### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE CLAIR
Couleur	: INCOLORE
Odeur	: BOISE FRAIS
Inflammabilité	: POINT D'ECLAIR INFERIEUR A 21°C
Réaction chimique	: NEUTRE
Masse volumique	: 808 G/L ± 20 G/L
Gaz propulseur	: PROPULSEUR HYDROCARBONE

### PROPRIETES PRINCIPALES

**BAC SPRAY 6** est un destructeur d'odeurs renfermant des éléments à fonctions :

- **Bactéricide** (NF EN 1276 – 5 MINUTES - PV NL 03136/3)
- **Fongicide** (NF EN 1275 CANDIDA ALBICANS IP 4872 ET ASPERGILLUS NIGER IP 1431.83 A 80% - 15 MINUTES PV NL/10162/4)

**BAC SPRAY 6 décontamine les surfaces par voie aérienne .**

**BAC SPRAY 6** est un **destructeur puissant**, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une **action rapide neutralisante** contre les molécules à odeurs désagréables telles que :

- Odeurs nauséabondes, putrides, d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) provenant de fermentations des déchets, salissures organiques, détritiques en décomposition par les bactéries, dans les zones d'entrepôts de poubelles, déchetteries...
- Odeurs de transpiration, de confinement, dans les salles de sports, vestiaires, sanitaires
- Odeurs de fumée dans les zones fumeurs, salles de réunions, dans les hôtels, restaurants, collectivités
- Odeurs ammoniacales, d'urines, dans les toilettes, escaliers de sous-sols et accès de parkings

**BAC SPRAY 6 apporte une ambiance nouvelle assainie** permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux à atmosphère viciée.

**BAC SPRAY 6** s'utilise dans les locaux à usages collectifs ou hospitaliers, maisons de retraite, véhicules de transports sanitaires, VSAB, salles mortuaires, compartiments funéraires des véhicules de transfert (décret n° 94941 du 24/10/1994), cabinets médicaux et vétérinaires, vestiaires, salles municipales, isolements, bureaux, réfectoires...

### MODE ET DOSES D'EMPLOI

#### **Diffusion à percussion hors présence humaine (HPH)**

- Pour toute application, veiller avant de percuter l'aérosol, à l'absence de toute source d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement) dans le local ou les environs.
- Fermer portes et fenêtres ou accès au local ou compartiment à désinfecter, veiller à l'absence de personnes, animaux, aquarium ou plantes
- Placer l'aérosol au centre de la pièce ou du compartiment
- Enlever le capot de l'aérosol
- Percuter l'aérosol en enfonçant complètement le bouton poussoir (le jet part vers le haut, **ne pas orienter l'aérosol vers le visage**) l'aérosol se vide seul et en totalité
- **SORTIR IMMEDIATEMENT de la pièce** en évitant d'inhaler et en refermant la porte
- Laisser au contact dans le local fermé pendant **2 à 3 heures** ; passé ce délai, **aérer la pièce complètement avant réutilisation**

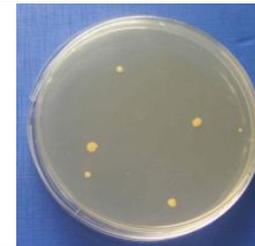


**NB** enceintes closes et compartiments de volume inférieur à 7m<sup>3</sup>, appuyer sur le bouton poussoir sans le percuter à fond et diriger le spray par l'entrebâillement d'une ouverture à raison de 15 à 25 secondes pour 1m<sup>3</sup>

VALEURS A TITRE INDICATIF	
Volume net du boîtier	Volume moyen du local
150 ml	7 à 25 m <sup>3</sup>

TEST DE REDUCTION MICROBIENNE DE L' AIR dans un local de 20 m<sup>3</sup> (voir PV NL/04330/F1)

''contrôle de la contamination aéroportée avant et après traitement de décontamination par voie aérienne d'un vestiaire, application aérosol à percussion (vidange totale hors présence humaine) à propriétés microbicides

Test de réduction microbienne de l'air dans un local de 20 m <sup>3</sup> voir procès verbal NL/04330/F1 « contrôle de la CONTAMINATION AÉROPORTÉE avant et après traitement de l'ATMOSPHERE d'un local, vestiaires à usage professionnel																						
1. Les prélèvements sont effectués dans un local de 20 m <sup>3</sup> à l'aide d'un AERO BIOCOLLECTEUR certifié iso (n° calibration 01.27173) avant diffusion du produit Chaque prélèvement s'effectue sur 1000 litres d'air directement sur gélose PCA (MISE EN EVIDENCE DE LA FLORE TOTALE AEROBIE MESOPHILE). 2. Percussion de l'aérosol dans le local. 3. Après un temps d'action de 3 heures, 4 x 2 prélèvements sont réalisés à une heure d'intervalle pour mesurer la contamination aéroportée résiduelle.																						
Exemple de contamination microbienne Aéroportée avant traitement diffusion	<b>Population moyenne initiale : 232 UFC (Unités Formant Colonies)</b>  <b>Population après pulvérisation :</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>TEMPS</th> <th>Population Résiduelle (UFC)</th> <th>REDUCTION Log.</th> <th>TAUX DE REDUCTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>T<sub>0</sub> + 3h</td> <td>5,5</td> <td>1,62</td> <td>97%</td> </tr> <tr> <td>T<sub>0</sub> + 4h</td> <td>9,5</td> <td>1,39</td> <td>96%</td> </tr> <tr> <td>T<sub>0</sub> + 5h</td> <td>17,5</td> <td>1,12</td> <td>92%</td> </tr> <tr> <td>T<sub>0</sub> + 6h</td> <td>21</td> <td>1,04</td> <td>91%</td> </tr> </tbody> </table>	TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION	T <sub>0</sub> + 3h	5,5	1,62	97%	T <sub>0</sub> + 4h	9,5	1,39	96%	T <sub>0</sub> + 5h	17,5	1,12	92%	T <sub>0</sub> + 6h	21	1,04	91%	Exemple de contamination microbienne aéroportée dans le même local après traitement diffusion
TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION																			
T <sub>0</sub> + 3h	5,5	1,62	97%																			
T <sub>0</sub> + 4h	9,5	1,39	96%																			
T <sub>0</sub> + 5h	17,5	1,12	92%																			
T <sub>0</sub> + 6h	21	1,04	91%																			
																						

**RECOMMANDATIONS**



EUH208 Contient GLUTARAL. Peut produire une réaction allergique

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Usage biocide TP 2 : Chlorure de didicyldimethyl ammonium 2,45 g/l - Glutaraldehyde 2,45 g/l

Informations relatives à l'usage des biocides : « Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Toujours effectuer au préalable, un essai pour déterminer compatibilité et application appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

**Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.